



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

DÉLIBÉRATION

N° 77 - 27.06.2019

En exercice ... 26
Présents..... 19
Votants..... 25
Abstention 0

SERVICE À LA POPULATION

13. SOCIAL

BUDGET PRINCIPAL

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société
Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 27 juin,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Mme Ghislaine DOEUFF), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DOEUFF.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201977-DE
Reçu le 28/06/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

DÉLIBÉRATION

N° 77 - 27.06.2019

En exercice ... 26
Présents..... 19
Votants..... 25
Abstention 0

SERVICE À LA POPULATION 13. SOCIAL BUDGET PRINCIPAL Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 5^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à l'action sociale d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 2^o de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur social dont les actions en faveur de la prévention du public contre les risques liés à la mer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Considérant qu'au regard des derniers évènements dramatiques qui se sont produits, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré entend poursuivre et confirmer son soutien à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) ;

Considérant la nécessité de la SNSM de se doter de matériel de sauvetage ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2019 ;

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à la SNSM aux fins d'acquérir un jet ski et une planche de sauvetage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la SNSM,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : 1^{er} juillet 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le dépôt d'un recours juridictionnel est possible sur l'application internet télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201977-DE
Reçu le 28/06/2019